

## Feuillet d'information pour la collecte correcte des batteries et accumulateurs au plomb (batteries de démarrage)

### Récupération en paloxe pour batteries au plomb

- Le mélange de batteries au plomb avec d'autres piles/batteries n'est pas permis. Les piles domestiques, batteries de barrières électriques, piles de lampes de chantier ne sont pas des batteries au plomb et doivent être remises séparément.
- Chaque batterie au plomb doit être protégée d'un court-circuit. Pour cela, couvrez les pôles avec un capuchon de protection ou du ruban adhésif.
- Pour éviter les fuites d'acide, les batteries ne doivent pas être placées à l'envers dans le paloxe.
- Les batteries au plomb ne doivent pas être empilées plus haut que le bord du paloxe.
- Stocker les paloxes en un endroit protégé des conditions météorologiques.
- Remettre les batteries de traction (en bac métal) sur palette.

### Récupération sur palette:

- En plus des conditions ci-dessus, les batteries ne doivent pas être endommagées.
- La surface des batteries ne doivent pas présenter de résidu d'électrolytes.
- Pour le transport, les batteries doivent être assurées de manière à ne pas pouvoir se renverser ou glisser.

**Juste**



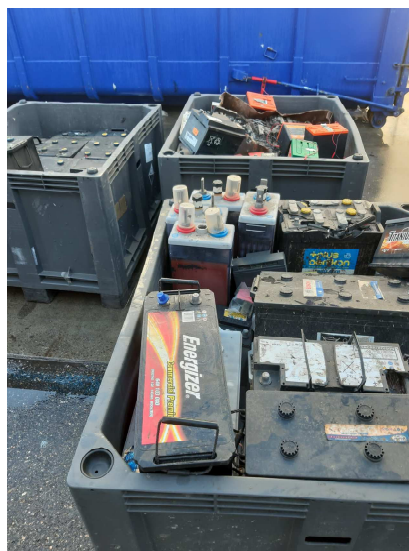
Pour toutes questions complémentaires, nous sommes à votre disposition au **0800 258 652** ou par [mail@altola.ch](mailto:mail@altola.ch).

**Faux**

Batterie de traction pas en paloxe.



Niveau des batteries au plomb au-dessus du paloxe: faux.



Batteries couchées.



Batteries mélangées.



Pour toutes questions complémentaires, nous sommes à votre disposition au 0800 258 652 ou par mail@altola.ch.

Le numéro

**0800 Altola**  
**258652**



une  
entreprise  
de **vigier**